DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. LUCIEN LIMOUSIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

OBJET : Crise de la filière fruits et légumes : dispositif de soutien à la trésorerie des producteurs sinistrés - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le dispositif d'aide à la trésorerie des agriculteurs victimes de la crise des fruits et légumes dans le département des Bouches-du-Rhône aux conditions définies dans le rapport.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée